

# Assemblée communautaire du 3 septembre 2015

L'an 2015 et le 3 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle de polyvalente de Darmannes sous la présidence de LACROIX Nicolas, Président.

Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 28/08/2015.

**Présents** : M. LACROIX Nicolas, Président, M. BARAUX Philippe, M. BILLETTE Raphael, M. BOULART Michel, M. BRIZION Pierre, M. CHAUDIÈRE Emmanuel, M. COURTIER Vincent, Mme DEDION Solange, M. DESNOUVEAUX Gilles, M. ECOSSE Jean-Pierre, M. ECOSSE Laurent, M. GARLINSKI Fabrice, M. GEOFFRIN Jean-François, M. GRAILLOT Michel, M. HASSELBERGER Laurent, M. HUGUENY Thierry, Mme JOFFROY Marie-France, M. LUISIN Bernard, Mme MARIÉ Marie-Agnès, M. MARRAS Laurent, M. MASSAUX André, Mme MONGIN Françoise, M. MOUZON Jean-Claude, M. PETIT Didier, M. ROCHAT Xavier, M. THEVENIN Jean-Christian, M. THOMAS Francis, M. VANCOPPENOLLE ARNAUD, Mme VARIS Jessica, M. VENTRI Jean-Claude, M. VOLOT Julien.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. GUNTHER Jean-François à Mme VARIS Jessica

**Excusé(s)** : M. BAUDOIN Jean-Pierre, Mme LOMBARD Mauricette, M. MARTINOT Vincent, Mme PAQUIN Elodie

**Absent(s)** : M. CLEMENT SEBASTIEN, Mme FABRE Sabine

**Secrétaire de séance** : Mme Jessica VARIS.

## **1/Vente d'une parcelle située sur la zone d'activité de la Croix Sainte-Barbe**

Vu la délibération n°2015/29 du conseil communautaire du 30 juin 2015 fixant le tarif des terrains de la zone d'activité à 1.50 € HT le m<sup>2</sup> ;

Vu l'avis de France Domaines du 10 juillet 2015 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de vendre à **l'entreprise Noël** une parcelle d'une contenance d'environ 1h 02a 40ca, située sur le territoire de Rimaucourt sur la zone d'activité de la Croix Sainte-Barbe au prix de 1.50 € HT du m<sup>2</sup>, prix fixé par délibération n°2015/29 du conseil communautaire
- autorise le Président à signer l'acte de vente établi par acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **2/Attribution du marché de voirie et demande de subvention**

Suite à l'appel d'offre ouvert du 15 juillet 2015 relatif aux travaux de réhabilitation et reprofilage de chaussées sur le territoire de la communauté de communes et suite à la commission d'appel d'offres, le Président :

- informe que trois offres ont été reçues :

Entreprise Colas est : 251 730.00 € HT

Entreprise Roussey : 307 179.15 € HT

Entreprise Eiffage : 299 462.00 € HT

- rappelle les critères d'attribution : Prix des prestations : 60% et valeur technique : 40%

L'offre de l'entreprise Colas Est a été retenue par la commission d'appel d'offre, comme offre la mieux disante, selon les critères d'attribution pour un montant de 251 730 € HT.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres et après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de retenir l'entreprise Colas Est pour un montant de 251 730 € HT ;
- de solliciter de conseil départemental pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'investissement.

### **3/Achat du cabinet médical d'Andelot**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'acquérir le cabinet médical d'Andelot cadastré section AD numéros 64 et 66 sur le territoire d'Andelot-Blancheville pour un montant de 96 000 € et la parcelle cadastrée AD 65 qui jouxte le cabinet médical pour l'euro symbolique.
- les ventes seront effectuées par acte notarié
- le Président est autorisé à signer les actes et toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- décide de modifier le budget principal 2015, comme suit :

#### Section de Fonctionnement

##### Recettes :

C/758 autres produits de fonctionnement : + 4 329 €

C/ 773 : annulation mandat sur exercice antérieur : +1 120 €

##### Dépenses

C/61522 entretien bâtiment : - 24 483 €

C/021 Virement à la section d'inv. : + 29 932 €

#### Section d'investissement :

##### Dépenses

C/21318 bâtiments publics : + 106 000 €

C/020 imprévus : - 15 000€

##### Recettes

C/ 1322 Région : + 4 468 €

C/1331 DETR : + 28 800 €

C/10222 FCTVA : + 27 800 €

C/023 Virement de la section de fonct. : + 29 932 €

#### **4/Assistance technique départementale pour 2016.**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de proroger la convention d'assistance technique départementale en 2016 pour un montant de 5 141.30 et autorise le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention modifiant la rédaction l'article 4 concernant la sollicitation du CAUE.

#### **5/Fusion du SDEDM et du SDEHM.**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- la fusion du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers (SDEDM) et du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Marne (SDEHM)
- le projet de périmètre et les statuts du futur syndicat mixte fermé issu de la fusion du SDEDM et du SDEHM

#### **6/Retrait de la commune de Liffol-le-Petit du SMICTOM Centre Haute-Marne**

Vu la délibération n°19-2015 du SMICTOM Centre Haute-Marne du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le retrait de la commune de LIFFOL-LE-PETIT du SMICTOM Centre Haute-Marne.

#### **7/Action publicitaire pour le cyclo rail des 3 Vallées**

Le Président informe l'assemblée :

- que le marché d'exploitation du cyclo rail ayant été attribué très tardivement, l'ESARB n'a pas été en mesure d'organiser convenablement l'exploitation au 1<sup>er</sup> mai 2015,
- que 9 cyclos-rail ont été immobilisés un jour de pleine saison suite à un défaut de fabrication sur les roues. Ce qui a causé une perte d'exploitation.

Suite à ces événements, le Président propose de participer à une action de publicitaire du cyclo rail des Trois Vallées mise en place par l'ESARB soit la réalisation de T-shirts de foot floqués : « cyclo-rail des trois Vallées » et « logo de la communauté de communes de la Vallée du Rognon »

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de participer à cette action publicitaire à hauteur de 400 € afin de dédommager la perte d'exploitation 2015,
- de modifier le budget d'exploitation du cyclo-rail 2015, comme suit ;

Section de fonctionnement :

6574: + 400 €

61522 : - 400 €

#### **8/Créances éteintes et décision modificative.**

Suite à l'acceptation de deux dossiers de surendettement et à la demande de Mme la trésorière, il est nécessaire de transformer une recette de 1 258.63 € en créances éteintes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'admettre la somme de 1258.63 € en créances éteintes ;
- de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

C/6542 créances éteintes : + 2 000 €

C/61522 entretien de bâtiments : - 2 000 €

### **9/Affaires diverses.**

- Les travaux de fauchage de la 2<sup>ème</sup> passe seront effectués en septembre
- Elagage : l'entreprise Bouthier doit revenir à Blancheville en septembre.
- Le Broyeur à végétaux est à disposition des communes. Il faudra prévenir avant de le réserver dans un délai raisonnable. Les agents intercommunaux viendront faire fonctionner le matériel. En revanche, les employés communaux devront être présents pour faire le travail de broyage avec nos agents.
- Convention de mise à disposition avec RFF : la convention avec RFF pour la mise à disposition de la voie ferrée devrait nous être envoyée prochainement mais celle-ci doit être validée par le ministère. La convention débutera en mai 2016.
- Pharmacie : La fin des travaux est prévue pour mi octobre 2015.
- Le Président fait le point sur l'avancement des statuts du syndicat mixte du Pays de Chaumont.
- Réunion au siège de la CCVR :
  - Présentation des dispositifs de financement régionaux : le 29 septembre 2015 à 18h30
  - Conférence « Mobilité durable » : le 22 septembre 2015 à 18h30
- Inauguration du parc éolien le 16 septembre 2015 à 11h00 à Darmannes
- Rassemblement organisé par l'AMF le 19 septembre 2015 à 17h30 devant la Préfecture de Chaumont pour dénoncer la position des communes.
- Spectacle Théatr'O Pays « convoi exceptionnel » à Andelot dimanche 6 septembre 2015 à 11h

- Hydraulique : M. Hasselberger fait le point sur les tranches 4 et 5 des travaux de restauration du Rognon.
  - Tranche 4 :
    - La réception des travaux n'est pas faite car l'ensemble des retraits des dépôts et des arbres dans les prairies n'ont pas été gérés par l'ONF. L'ONF n'ayant pas respecté les délais, des pénalités de retard seront appliquées.
  - Tranche 5 :
    - La réception des travaux n'est pas faite. Les travaux avec les Chantiers du barrois se sont bien déroulés. Il reste une évacuation de dépôt à effectuer.
  - Montot : M. Boulart signale qu'un dépôt de grand volume a été entreposé à Montot lors de la tranche 3 et n'a toujours pas été évacué. Les riverains sont mécontents.
- La Poste : M. Boulart et M. Lacroix interviennent sur le service du courrier de La Poste. De nombreuses difficultés ont été observées sur le territoire fin août, début septembre. Il apparaît que La Poste n'a pas été en mesure d'assurer le service de distribution du courrier en raison de différents arrêts maladie cumulés avec les congés annuels des facteurs.

La Poste a informé le Président, par ailleurs, Président de la Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale, qu'elle a fait le nécessaire pour pallier à ces difficultés conjoncturelles.
- Effectifs petite enfance : Le Président informe l'assemblée communautaire que les contrats CAE ont été transformés en contrat d'avenir faute de candidatures. Ont été recrutées à ces 2 postes : Melle Mélanie DUBUC demeurant à Rimaucourt et Melle Mathilde THOMAS de Vignes-la-Côte.